

Conseil Municipal

Séance du mardi 12 décembre 2006 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 12 décembre 2006 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mardi 6 décembre aux élus.
Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Joëlle TYMEN**, **Stéphane LE GARREC** et **Huguette DANIEL**.

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Clôture du budget des pompes funèbres et reprise des résultats

Lorsqu'il a été décidé de clôturer ce budget annexe, les écritures comptables de clôture n'avaient pas été passées au niveau de la Trésorerie. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de les intégrer dans la DM3 et de régulariser ainsi la situation de ce compte.

1-2 Budget communal 2006 – Décision modificative n°3

Le projet de troisième décision modificative du budget communal pour l'exercice 2006 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 94.882,20 €, dont 82.041,10 € pour la section d'investissement et 12.841,10 € en fonctionnement. Il s'agit d'ajustements de crédits sur des lignes insuffisamment pourvues jusqu'alors.

1-3 Exécution budgétaire avant le vote du budget primitif – Délégation au Maire

Ce dossier est présenté chaque année avant le nouvel exercice budgétaire dans la perspective du vote du budget primitif à intervenir en mars prochain. Il s'agit, pour permettre le fonctionnement normal des services et de respecter le principe de continuité du service public, d'autoriser le Maire à recouvrer les recettes et à mandater les dépenses dans les limites posées par le Code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal a décidé d'y autoriser le Maire, à l'unanimité.

1-4 Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Commission de Finances de contracter avec le Crédit Agricole du Finistère aux conditions suivantes :

- montant 750.000€
- durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2007
- index : T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire – valeur octobre 2006 : 3.5010%)
- marge bancaire : 0.10% (base 365 jours)

1-5 Réalisation d'un emprunt sur le budget général

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de suivre la Commission qui a proposé de retenir l'offre de la BCME, Groupe Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions suivantes :

- durée : 15 ans,

- échéances : trimestrielles,
- amortissement : constant,
- taux : fixe de 3.90%,
- frais : néant

Le montant de l'emprunt pour l'exercice est fixé à 300.000€.

1-6 Création d'un budget : lotissement de KERADEN

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 357.050 € HT.

Les recettes proviennent :

- du produit de la cession des 6 lots communaux sur ce lotissement,
- du produit de la vente du terrain à l'OPAC pour le foyer de jeunes travailleurs (délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2006),
- de la participation du budget général qui sollicitera la participation financière des riverains concernés, ainsi que la vente du lot d'entrée dont le prix de vente est proposé au même niveau que celui des lots communaux.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité, par 4 abstentions et 23 pour,

- d'approuver le budget tel que présenté,
- de l'assujettir à la TVA,
- de fixer le prix du mètre carré à 65 €HT.

1-7 Service d'eau : redevance 2007

Le Conseil Municipal a fixé le montant de « la part collectivité » appliqué au prix de l'eau distribuée aux abonnés tel que proposé par la Commission de Finances et a décidé, à l'unanimité, de les porter à :

- abonnement annuel : 25.20€
- consommation : 0.7158€/m³

Ces tarifs s'entendent hors taxes.

1-8 Tarifs communaux pour 2007

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé ainsi qu'il suit le montant des tarifs municipaux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007 :

DESIGNATION	<i>Tarifs 2007</i>
1 - PRESTATIONS DE SERVICE	
a) Débroussailleuse	70 €/H
b) Tracto pelle – camion	50 €/H
c) Buses	
* buses 0200 PVC	25 €/ML
* buses 0250 PVC	30 €/ML
* buses Armées 0300	45 €/ML
d) Photocopies de documents administratifs	
* format A4	0. 50 €
* format A3	0. 75 €
2 - CIMETIERE (*)	
* concession 2 m2 - 15 ans	90 €
* concession 2 m2 - 30 ans	215 €
* concession 2 m2 - 50 ans	530 €
Case au columbarium + concession 10 ans	1 755 €

Renouvellement 10 ans	185 €
Caveau cinéraire + concession 10 ans	420 €
Renouvellement 10 ans	185 €
3 - DROITS DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE PARKINGS	
a) pour les commerçants réguliers	
* étalage	0,25 €/m ²
* véhicule	3 €/Véhicule
* branchement (s)	2,30 €
b) pour les occasionnels	
* étalage	0,8 €/m ²
* véhicule	15,30 €/Véhicule
* branchement (s)	3 €
c) pour les forains	3 €/Jour/Caravane
d) POS : réalisation de places de parking lors d'un projet d'urbanisme	2500€ places/manquantes
4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
a) Terrasse de café (forfait annuel)	4,5 €/m ²
b) Etalages/échoppes (forfait annuel)	4 €/m ²
5 - LOCATIONS DE SALLES	
a) Expo peintures Juillet/Août	
* 1 exposant	5 €/J
* 2 exposants	3 €/J/Exposant
* 3 ou 4 exposants	2 €/J/Exposant
* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant
b) Expo peintures autres mois	
* 1 exposant	3 €/J
* 2 exposants	2 €/J/Exposant
* 3 ou 4 exposants	1 €/J/Exposant
* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant
6 - VENTE DE TERRE NOIRE (sur la Commune)	
* le mètre cube sur la Commune (non livré)	5 €/m ³
7 - CESSION BOIS DE CHAUFFAGE	
* la corde sur la Commune (non livrée)	100 €
8 - TERRAINS en Z.A.	
* Kerlavar	8 € HT/m ²
9 - LOCATIONS D'IMMEUBLES	

Atelier relais CAFE IN BRETAGNE ATLANTIQUE	250 €/mois
Atelier relais PLASTIMER	460 €/mois
Atelier relais SUD APPRO-VOLANT	650 €/mois
Atelier relais AQUA-B	400 €/mois
Atelier relais ATELIER MECANIQUE	250 €/mois
Studio école élémentaire	70 €/mois (+ 6 € de charges)
Logements T4 école élémentaire (hors occupation par un instituteur)	305 €/mois (+ 15 € de charges)
Logement 19 Rue de Chateaubriand (logement d'urgence)	305 €/mois
Logement 12 Rue Miquel (logement d'urgence)	305 €/mois (+ 60 € de charges)
Logement 3 Rue du Château d'eau (Presbytère)	203.93 €/mois
Logement 14 Rue Jules Ferry - 1 ^{er} étage	250 €/mois
Logement 14 Rue Jules Ferry - 2 ^{ème} étage	163 €/mois
Logement 2 Impasse du Plateau	200 €/mois
Maison Route de Plogastel (Leg COSSEC)	472.59 €/mois
Maison à Créac'h Calvic (Leg COSSEC)	594.55 €/mois
Appartement à Créac'h Calvic (Leg COSSEC)	350 €/mois
Maison 10 Rue Floquet à PONT L'ABBE (Leg COSSEC)	450 €/mois
Maison 38 Place de la République à PONT L'ABBE (Leg COSSEC)	554 €/mois
Maison 1 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	490 €/mois
Maison 2 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	450 €/mois
Maison 3 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	479.49 €/mois
Appartement 4 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	300 €/mois
Locaux « La Poste » 14 Rue Jules Ferry	5 020.71 €/an
Locaux 12 Ter Rue Jean Jaurès	300 €/mois
Local 10 Ter Rue René Le Berre	150 €/mois

10 – Tarifs d'utilisation des salles communales

	Associations locales		Organismes locaux avec restaurateurs locaux	Organismes Extérieurs		Assemblées générales Organismes extérieurs
	<i>Non lucratif</i>	Lucratif		Non lucratif	Lucratif	
<u>salles diverses</u> Maison des Associations Foyer – Autres	0 €	46 €		46 €	92 €	23 €
<u>Salle polyvalente</u> (pas de repas ni buffet)	0	46 €		230 €	460 €	46 €
Sonorisation	15 €	15 €		15 €	15 €	15 €
<u>Restaurant municipal</u>	0	46 €	115 €			Seulement

a) salle seulement (sans matériel ni accès cuisine)						cas « c » avec concours exclusif restaurateur local et sans personnel
b) salle avec accès cuisine (utilisation plonge / couverts sans fourneaux ni frigos)	31 €	76 €	153 €			
c) Salle avec cuisine et équipements (matériel et personnel)	61 €	122 €	230 €			305 €
<u>Salle omnisports</u> (pas de repas ni buffet)						
salle 1	0	46 €		184 €	230 €	184 €
salle 2	0	91 €		368 €	460 €	368 €
salle 1 et 2						
<u>Halle Raphalen</u>	0	91 €		0	460 €	

(*) L'ensemble des produits relatifs aux concessions du cimetière sera versé intégralement au profit du budget de la Commune.

1-9 Allocation de vétérance pour les sapeurs pompiers

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire bénéficier 7 anciens sapeurs pompiers du centre de secours de PLONEOUR-LANVERN. Le montant total de l'allocation s'élève à 2 207,94 € au titre de l'année 2006.

1-10 Demande de garantie d'emprunt par le CAT de Plonéour-Lanvern

L'association *Les Papillons Blancs du Finistère*, qui gère le Centre d'Aide par le Travail du Pays Bigouden sis ZA de Kerlavar en Plonéour-Lanvern, souhaite contracter un emprunt d'un montant de 186.000€ afin de financer des travaux de rénovation sur l'un de leurs bâtiments de la ZA de Kerlavar pour plus de 220.000€ et sollicite la garantie de la Commune sur cette opération financière, ce qui lui permettra de bénéficier d'un taux plus avantageux.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'octroyer cette garantie, aux conditions suivantes :

- Organisme : Crédit Coopératif (BSCC), de Brest,
- Taux : fixe, 3,42% (contre 3,77% sans garantie communale),

Frais : néant.

2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme

2-1 Contrat d'entretien de l'éclairage public – Rapport d'activité

Le rapporteur **Thierry LE GALL**, a présenté le compte rendu du contrat d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, confié au groupement d'entreprises CITEOS /

SBEE pour l'année 2005/2006. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

2-2 Acquisition foncière : parcelle B n°285 (commune de Saint-Jean Trolimon)

La Commune a décidé, à l'unanimité

- de se porter acquéreur de cette propriété pour une somme de 2 187€, plus les frais,
- d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

2-3 Programmes de travaux : demandes de subvention

a. Au Conseil Général : enfouissement de réseaux

Il s'agit d'opérations d'enfouissement de réseaux prévus sur les secteurs de la rue des Ecureuils, route de Quélordan, allée de Kéraden et rue de la Forge.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de valider ce programme d'aménagements urbains pour les années 2007/2008, estimé à 620 000 €HT et de solliciter pour concourir à son financement l'aide du Conseil général du Finistère au titre du Fonds régional d'aménagement urbain, mais également la participation d'EDF.

b. Au Conseil Général et à l'Agence de l'eau : réseau d'eau potable

Il s'agit du renforcement du réseau d'eau potable entre le secteur de Kerlavar, jusqu'au Château d'eau communal, rue Croas ar Bléon.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité de valider le programme d'aménagements urbains pour les années 2007/2008, estimé à 500 000 €HT et de solliciter pour concourir à son financement l'aide du Conseil général du Finistère, mais également la participation de l'Agence de l'Eau, au titre du programme d'extension et de renforcement des réseaux d'eau potable.

2-4 Marchés à bon de commande – Renouvellement pour 2007

Lors de la réunion du 14 février 2006 le Conseil municipal a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres qui, lors de sa réunion du 30 janvier 2006, a décidé d'attribuer les marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2006 dans les conditions suivantes :

- lot n°1 à l'entreprise LE PAPE de Plomelin (minimum 20 000 €HT, maximum 70 000 €HT par an),
- lot n°2 à l'entreprise CISE TP Ouest de Pont-l'Abbé (minimum 15 000 €HT, maximum 60 000 €HT par an),
- lot n°3 à l'entreprise LE ROUX de Landudec (minimum 40 000 €HT, maximum 160 000 €HT par an),

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler, le 6 décembre 2005, le marché à bons de commande pour les travaux d'adduction d'eau potable attribué le 14 décembre 2004 à l'entreprise ETPA de Pleuven, pour un montant minimum de 25.000€ et maximum de 100.000€.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de reconduire l'ensemble de ces marchés pour l'année 2007.

2-5 Projet de rond point à KERADEN

Afin de permettre la concrétisation de projets d'aménagement dans le secteur de Canapé, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le principe d'aménagement d'un rond point à KERADEN, sous maîtrise d'ouvrage communale ainsi que son coût global estimatif de 200.000€ HT, d'autoriser le Maire à solliciter pour concourir à son financement l'aide du Conseil général du Finistère au titre du programme d'aménagements de sécurité sur les routes départementales et

d'autoriser le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, y compris à solliciter lors des autorisations d'urbanisme à délivrer, la participation des porteurs de projets au financement de cette opération incluant les aménagements de voirie et l'enfouissement de réseaux.

3 – Commission des affaires scolaires et sociales

3-1 Restructuration / Extension de l'école maternelle – 3^{ème} tranche et extension du restaurant scolaire municipal : Demande de DGE et de subventions

Les travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle publique font l'objet de plusieurs tranches. S'agissant d'un marché à tranches conditionnelles, avant d'adresser les ordres de service aux entreprises titulaires des marchés, chaque tranche doit faire l'objet d'un affermissement par l'assemblée délibérante.

La dernière tranche concerne la fin des travaux sur les locaux anciens (classes 3, 4, 5, accueil et salle des maîtres). A ces travaux, il convient de rajouter l'opération liée à l'extension du restaurant municipal et les honoraires divers (architecte, SPS, bureau de contrôle technique).

Globalement, l'estimation financière de ce programme de travaux est de 490.000€

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le programme présenté et de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Finistère et de l'Etat au titre de la programmation 2007 de la dotation globale d'équipement.

3-2 Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Radio Kerné : 60 €
- Secours Catholique, délégation du Finistère: 80 €
- AFIDESA (opération bol de riz) : 495,15 €
- Comité de Jumelage : 500 €
- Comité des Œuvres Sociales du personnel communal : 4000 €.
- Ecole maternelle publique pour une animation « musique » : 600 €.

3-3 Programme d'installation de jeux pour enfants sur le site Raphalen : demande de subvention

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'entériner le projet d'installation de jeux pour enfants sur le site Raphalen, suivant des classes d'âge définies, tel que proposé par le Conseil Municipal des Enfants, pour un coût estimé de l'ensemble de l'opération de 45.000€ HT et de solliciter des financements complémentaires, auprès du Conseil Général, dans le cadre du Programme d'Orientation Petite Enfance (POPE) et de la CAF du Finistère, permettant de concrétiser ce projet.

4 – Commission d'appel d'offres : séance des 8 et 15 décembre 2006

4-1 Création et extension de réseaux d'eaux pluviales

La Commune a lancé un appel d'offres ouvert en vue de faire réaliser des travaux d'optimisation des réseaux d'eaux pluviales sur les Bassins Versants de Kergonda et de Stang ar Rozen.

La Commission communale d'appel d'offres s'est réunie les 15 et 24 novembre 2006 afin de procéder à l'ouverture des plis et à la dévolution des marchés. Elle a attribué les marchés dans les conditions suivantes :

- o lot A : (BV de Stang ar Rozen) entreprise ETPA de Pleuven
– 54 020,00€ HT,

- lot B : (BV de Kergonda) entreprise LE PAPE de Plomelin – 72 955,00€ HT.

Le Conseil a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres et autorisé le Maire à signer les marchés correspondants.

4-2 Viabilisation du lotissement de KERADEN

Par délibération en date du 26 septembre 2006, le Conseil Municipal avait validé le projet de lotissement de KERADEN.

La dévolution des travaux de viabilisation correspondants a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres au terme de laquelle la Commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- lot A : (terrassements, corps de chaussée, trottoirs, finitions) entreprise LE PAPE de Plomelin – 60 704,00€ HT,
- lot B : (réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales) entreprise CISE TP Ouest de Pont-l'Abbé – 46 695,00€ HT,
- lot C : (éclairage, électricité, téléphone) entreprise CEGELEC de Quimper – 51 920,50€ HT.

Le Conseil a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres et autorisé, moins 4 abstentions, le Maire à signer les marchés correspondants.

5 – Administration générale

5-1 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil a pris acte des marchés passés selon la formule de procédure adaptée au cours des derniers mois.

5-2 Convention avec l'OTSI du haut pays Bigouden

Dans le cadre d'une démarche de développement et de rationalisation de l'information touristique, il a été décidé de regrouper les 3 OTSI de PLONEOUR LANVERN, POULDREUZIC et PLOZEVET. L'assemblée générale fondatrice s'est tenue le lundi 11 décembre à POULDREUZIC.

Afin de permettre le fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le projet de convention, approuvé le schéma de financement tendant à réduire l'attribution de compensation communautaire de 10.000€, et d'autoriser le Maire à la signer.

5-3 Constitution de partie civile

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à se constituer partie civile pour le compte de la Commune dans une affaire présentée devant le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, où seront déférés des personnes ayant commis divers délits dont certains sur la Commune de Plonéour-Lanvern.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en
Mairie le 13 décembre 2006

Le Maire,

Michel CANEVET